

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 AOÛT 2011, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Jean-Marc Fortin et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 15 août 2011 ouverte.

RÉSOLUTION 2011-08-232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en retirant les points 6.6 et 10.1 du présent ordre du jour.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juillet 2011
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 28 juillet 2011
4. Avis de motion
5. Réglementation
6. Administration générale
 - 6.1 Nomination de monsieur Daniel Desnoyers à titre de greffier adjoint de la Ville
 - 6.2 Assurances générales – Évaluation de certains bâtiments et de leur contenu – Octroi d'un mandat à la firme d'évaluateurs L2G Évaluation inc.
 - 6.3 Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Varennes/Ste-Julie pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008

- 6.4 Octroi de la permanence d'emploi à monsieur Jonathan Massicotte à compter du 4 août 2011
- 6.5 Octroi d'un mandat de services professionnels en évaluation municipale – Évimbéc ltée – Coût de 2 000 \$, plus les taxes applicables
- 6.6 Autorisation de participation au 17^{ième} colloque de l'Association québécoise du transport municipal et intermunicipal (aqtim) – monsieur le conseiller Richard Ruest – Les 22 et 23 septembre 2011 à Saint-Sauveur
- 6.7 Embauche temporaire de madame Jacqueline Senneville au poste de secrétaire au Service de l'urbanisme
- 6.8 Autorisation de participation au congrès de l'Association Québécoise du Loisir Municipal (AQLM) – Madame Chantal Lafontaine – Directrice du loisir et de la culture – Du 5 au 7 octobre 2011
- 6.9 Offre de services – Éditions Média Plus Communications – Entente de production du calendrier annuel 2012 de la Ville – Autorisation de signature
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 15 juillet au 11 août 2011
 - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-08-01
8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Demande de dérogation mineure – 163, rue des Perce-neige
 - 8.2 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 163, rue des Perce-Neige
 - 8.3 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 435, rue Clifton
 - 8.4 Demande de PIIA pour autoriser un nouveau revêtement de toiture sur le bâtiment principal – 293, rue du Prince-Arthur
 - 8.5 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 239, rue Ruth
 - 8.6 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal et le rehaussement de la toiture – 204, rue Connaught
 - 8.7 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 389, rue Connaught
9. Travaux publics
10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Octroi d'une gratuité de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine – Organisme Ott Café Jeunesse
 - 10.2 Entente entre la Ville et la Maison des Jeunes Quatre Fenêtres – Autorisation de signature
 - 10.3 Programme de formation en animation et leadership – Participation de la Ville d'Otterburn Park

10.4 Octroi d'une contribution financière – Société d'histoire Beloeil – Mont-Saint-Hilaire pour le 30^{ième} anniversaire de la publication cahier d'histoire

11. Environnement

11.1 Émission d'un certificat – Autorisation de signature au directeur général de la Ville – Réalisation des travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau – Projet de réhabilitation du parc de la Pointe-Valaine

11.2 Parc de la Pointe-Valaine – Demande du retrait de la pointe située dans la rivière Richelieu à Otterburn Park – Demande d'appui à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, aux Villes et Municipalités membres

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire effectue un suivi concernant certaines demandes d'un citoyen de la Ville :

Il informe l'assistance que le projet de procès-verbal ne sera pas en ligne sur le site web de la Ville. En effet, il y a trop de changements pour permettre de rendre les projets de procès-verbaux disponibles sur le site internet de la Ville avant son adoption.

Le projet de politique environnemental ne sera pas déposé sur le site web de la ville car il est seulement à l'étape de projet. Le conseil municipal discutera de chaque point de ce projet au cours des prochaines semaines/prochains mois.

Il fait un rappel à l'effet que la séance du conseil est enregistrée.

Plusieurs interventions concernant le bassin de rétention ont été réalisées. Nous pouvons donc conclure qu'il fonctionne très bien.

La Ville mettra sur pied un comité consultatif pour la jeunesse. Nous travaillerons sur une politique jeunesse otterburnoise.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h04 à 20h12 :

Monsieur Émilie Grenier-Robillard :

Affiliation du Ott Café avec la Maison des jeunes des quatre fenêtres

Dépôt d'une pétition aux membres du conseil municipal et remise à Me Julie Waite, greffière, pour demander une suspension du processus d'affiliation du Ott Café.

Il se demande à quel moment la Ville acceptera l'affiliation du Ott Café avec la Maison des jeunes des quatre fenêtres.

Monsieur Sylvain Gervais, membre du comité administratif du Ott Café :

Affiliation entre la Ville et la Maison des jeunes des quatre fenêtres

Les jeunes qui travaillent présentement sur un projet pour faire de l'intervention auprès des jeunes ayant un problème de consommation pourront-ils continuer leurs démarches et la Ville va-t-elle les appuyer?

RÉSOLUTION 2011-08-233

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 JUILLET 2011

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juillet 2011, tel que rédigé.

DÉPÔT

3.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 28 JUILLET 2011

Est déposé le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juillet 2011.

RÉSOLUTION 2011-08-234

NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL DESNOYERS À TITRE DE GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de nommer un nouvel adjoint à la greffière pour combler une absence temporaire ou les vacances annuelles de cette dernière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal consent à nommer, sur une base permanente, le plus haut fonctionnaire de la Ville afin d'agir à titre de greffier adjoint, exclusivement lors d'absence temporaire ou les vacances annuelles de Me Julie Waite, greffière à la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Daniel Desnoyers à titre de greffier adjoint de la Ville à compter du 16 septembre 2011.

RÉSOLUTION 2011-08-235

ASSURANCES GÉNÉRALES – ÉVALUATION DE CERTAINS BÂTIMENTS ET DE LEUR CONTENU – OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME D'ÉVALUATEURS L2G ÉVALUATION INC.

CONSIDÉRANT la nécessité que la Ville d'Otterburn Park procède à l'évaluation du coût de remplacement à neuf de ses bâtiments afin d'éviter, lors de la survenance d'un sinistre, les pénalités attribuables aux valeurs déclarées insuffisantes;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme d'évaluateurs L2G Évaluation inc. en évaluation de bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville mandate cette firme afin de réaliser, dès l'été 2011, l'évaluation de tous les bâtiments municipaux au montant de 14 000 \$, frais inclus, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la firme d'évaluateurs effectuera les mises à jour des valeurs pour les trois prochaines années au coût de 1 400 \$ par année, frais inclus, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice des affaires juridiques et du greffe formulée dans la fiche de présentation datée du 21 juillet 2011 et du rapport verbal du 15 août 2011 adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park mandate la firme L2G Évaluation inc. pour réaliser l'évaluation des bâtiments municipaux et leur contenu, le tout conformément à l'offre de services déposée à la Ville le 9 juin 2011 et du courriel de cette firme du 21 juillet 2011;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires professionnels soient puisés à même le montant de libération du fonds de garantie en responsabilité primaire du Regroupement Varennes/Ste-Julie de la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.

**RÉSOLUTION
2011-08-236**

**RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN
RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT VARENNES/STE-JULIE
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2007 AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur St-Paul sous le numéro CPC0059972 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 400 000.00 \$ fût mis en place en responsabilité civile primaire et que la Ville d'Otterburn Park y a investi une quote-part de 30 324 \$ représentant 7.58 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur St-Paul touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur St-Paul pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville d’Otterburn Park demande que le reliquat de 129 710.60 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l’article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu’il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l’assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville d’Otterburn Park s’engage cependant à donner avis à l’assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu’en soit l’importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT que l’assureur St-Paul pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu’il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville d’Otterburn Park s’engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu’il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D’OBTENIR de l’assureur St-Paul une lettre confirmant qu’il autorise l’Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Varennes / Ste-Julie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008;

D’AUTORISER l’Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes / Ste-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**RÉSOLUTION
2011-08-237**

**OCTROI DE LA PERMANENCE D’EMPLOI À MONSIEUR JONATHAN MASSICOTTE À
COMPTER DU 4 AOÛT 2011**

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de l’urbanisme de la Ville recommande, dans sa fiche de présentation datée du 28 juillet 2011 adressée aux membres du conseil municipal, d’offrir à Monsieur Jonathan Massicotte sa permanence d’emploi à titre d’inspecteur en urbanisme de la Ville à compter du 4 août 2011;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D’octroyer la permanence d’emploi à Monsieur Jonathan Massicotte à titre d’inspecteur en urbanisme au Service de l’urbanisme et aux conditions prévues à la convention collective des employés cols blancs qui lui sont applicables.

**RÉSOLUTION
2011-08-238**

**OCTROI D’UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION
MUNICIPALE – ÉVIMBEC LTÉE – COÛT DE 2 000 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT que la Ville d’Otterburn Park a consenti, par le biais de la résolution portant le numéro 2011-05-128, de vendre le lot numéro 3 956 537 désignant une partie de la rue d’Oxford;

CONSIDÉRANT que l’offre acceptée par la Ville était conditionnelle, notamment, à ce que les infrastructures se trouvant sur le lot soient relocalisées aux frais de l’acquéreur;

CONSIDÉRANT que l'acquéreur a, par la suite, modifié son projet et ne veut pas ériger une construction résidentielle sur ledit lot;

CONSIDÉRANT que la Ville connaît la valeur marchande dudit lot sans les infrastructures et à cette fin, elle doit connaître la valeur marchande de ce même lot si les infrastructures existantes demeurent en place et que ce lot est grevé d'une servitude en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville veut également connaître la valeur marchande du lot numéro 3 952 929 désignant le parc des Perdrix;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, un mandat de services professionnels en évaluation de la valeur marchande des lots ci-dessus mentionnés doit être réalisé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme d'évaluateurs Évimbec inc. au montant de 2 000 \$, plus les taxes applicables;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park mandate la firme d'évaluateurs Évimbec Itée au coût de 2 000 \$, plus les taxes applicables, pour réaliser l'évaluation de la valeur marchande des lots numéros 3 956 537 et 3 952 929 et de remettre à la Ville les certificats d'évaluation pertinents à cet effet;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires professionnels soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-419.

**RÉSOLUTION
2011-08-239**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME JACQUELINE SENNEVILLE AU POSTE DE
SECRÉTAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT que madame Jacqueline Senneville est à l'emploi de la Ville depuis le 29 juin 2011 pour une durée déterminée, pour assurer des remplacements temporaires au secrétariat des Services techniques et du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la rémunération de madame Senneville, au taux horaire de 23,69 \$ du 25 juillet au 23 août 2011 et suivant l'horaire de travail établi selon les besoins de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville verse à madame Jacqueline Senneville, une rémunération au taux horaire de 23,69 \$, du 25 juillet au 23 août 2011 et aux autres conditions mentionnées ci-dessus.

**RÉSOLUTION
2011-08-240**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM) – MADAME CHANTAL LAFONTAINE – DIRECTRICE
DU LOISIR ET DE LA CULTURE – DU 5 AU 7 OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT que la directrice du loisir et de la culture de la Ville souhaite participer au congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal;

CONSIDÉRANT que ce congrès permet notamment aux intervenants en loisir, de connaître divers fournisseurs de produits et services en loisir et d'assister à des conférences et ateliers leur permettant de bonifier leurs programmations respectives;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal autorise madame Chantal Lafontaine à participer audit congrès à Rimouski que tous les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE les fonds nécessaires pour couvrir les frais de ce congrès soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-329.

**RÉSOLUTION
2011-08-241**

OFFRE DE SERVICES – ÉDITIONS MÉDIA PLUS COMMUNICATIONS – ENTENTE DE PRODUCTION DU CALENDRIER ANNUEL 2012 DE LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la Ville publie et distribue gratuitement sur son territoire, un calendrier annuel pour le bénéfice de ses résidents;

CONSIDÉRANT que la production de ce calendrier et la recherche d'annonceurs publicitaires ne permettent pas de couvrir l'entièreté des frais assumés par la Ville pour la réalisation de ce travail;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des communications formulée dans sa fiche de présentation datée du 3 août 2011 et adressée aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Ville accepte l'offre de services d'Éditions Média Plus Communications, d'éditer gratuitement le calendrier de l'année 2012 de la Ville selon les conditions et les modalités décrites à ladite offre de services de cette entreprise;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte l'offre de services de l'entreprise Éditions Média Plus Communications telle que rédigée;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2011-08-242**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 JUILLET AU 11 AOÛT 2011

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 15 juillet au 11 août 2011 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 11 août 2011	12 011,39 \$
Chèque numéro 1044	4 579,79 \$

Fonds d'administration

Liste au 11 août 2011	187 932,73 \$
Chèques n ^{os} 7393 à 7411	260 377,13 \$

Déboursés par retraits bancaires	146 030,70 \$
---	----------------------

TOTAL DES DÉBOURSÉS :	610 931,74 \$
------------------------------	----------------------

DÉPÔT**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2011-08-01**

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-08-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

NOTE DE SÉANCE :

AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2011-08-243****DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 163, RUE DES PERCE-NEIGE**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge latérale gauche de 2,80 mètres, alors que la norme est de 4,72 mètres, selon le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un plan-projet d'implantation, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 11 juillet 2011, sous le numéro 34944-01 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-48-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 juillet 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-08-244****DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 163, RUE DES PERCE-NEIGE**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sera en vinyle;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-49-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 juillet 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-08-245**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 435,
RUE CLIFTON**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer l'abri d'auto existant par un garage attenant au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront en brique et en vinyle tels qu'existants;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-50-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 juillet 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-08-246**

**DEMANDE DE PIIA POUR AUTORISER UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE TOITURE SUR
LE BÂTIMENT PRINCIPAL – 293, RUE DU PRINCE-ARTHUR**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser une toiture métallique sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-51-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 juillet 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-08-247**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 239, RUE
RUTH**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un revêtement extérieur en bois d'ingénierie sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-52-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 juillet 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-08-248**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET LE
REHAUSSEMENT DE LA TOITURE – 204, RUE CONNAUGHT**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un revêtement extérieur en bois d'ingénierie et à modifier la pente de la toiture;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-53-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 juillet 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-08-249**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 389, RUE
CONNAUGHT**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un nouveau revêtement extérieur en pierre imbriquée et vissée;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-54-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 juillet 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-08-250**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA MAISON DES JEUNES QUATRE FENÊTRES –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT les objectifs de ladite Politique, au titre des services offerts aux adolescents;

CONSIDÉRANT que ces objectifs sont précisément d'encourager et de soutenir les groupes ou les intervenants qui œuvrent auprès des familles d'Otterburn Park, de développer et d'améliorer le mieux-être et la qualité de vie de tous les adolescents otterburnois et de favoriser l'épanouissement des adolescents en leur offrant l'opportunité d'être des partenaires essentiels dans le développement et l'amélioration de la qualité de la vie de tous les citoyens;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park approuve le texte final de l'entente intervenue avec la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres afin que cette dernière opère un lieu de rencontres et de soutien au développement pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient et autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2011-08-251**

**PROGRAMME DE FORMATION EN ANIMATION ET LEADERSHIP – PARTICIPATION DE
LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Ozias-Leduc, dans le cadre d'activités parascolaires, offre à ses étudiants un programme de formation en animation et leadership;

CONSIDÉRANT que, par le passé, les Villes de Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park ont été partenaires dans ce programme;

CONSIDÉRANT que les participants à ce programme constituent un bassin intéressant pour les futurs animateurs de camp de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de la culture et du loisir formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park poursuive son implication dans ce programme et accepte d'y contribuer pour une somme de 700 \$ à être versée à la Ville de Mont St-Hilaire dès le début du mois de janvier 2012;

QUE les fonds nécessaires au versement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2011-08-252**

**OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE BELOEIL –
MONT-SAINT-HILAIRE POUR LE 30^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA PUBLICATION *CAHIER
D'HISTOIRE***

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire célèbre les trente ans de la publication *Cahier d'histoire* et projette pour souligner l'évènement, d'éditer numériquement 90 exemplaires dudit cahier;

CONSIDÉRANT que ce cahier d'histoire numérique vise à promouvoir l'histoire auprès des jeunes dont l'objectif est de leur permettre d'acquérir une meilleure connaissance historique de la région;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de la culture et du loisir formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse à la Société d'histoire de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire, une somme de 200 \$ afin de soutenir ce projet novateur et éducatif destiné aux jeunes de niveau scolaire;

QUE les fonds nécessaires au versement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire 02-710-00-959.

**RÉSOLUTION
2011-08-253**

ÉMISSION D'UN CERTIFICAT – AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE – RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU – PROJET DE RÉHABILITATION DU PARC DE LA POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT que le 1^{er} octobre 2008, la Ville d'Otterburn Park et la Communauté Métropolitaine de Montréal ont signé une convention pour la réalisation du projet de réhabilitation du parc de la Pointe-Valaine dans le cadre du troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit la réfection complète de la rampe de mise à l'eau située à l'extrémité de la rue Connaught et contigüe au parc de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT ce qui précède, la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation émanant du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la réalisation des travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers, à signer et à émettre un certificat confirmant au MDDEP que la Ville d'Otterburn Park ne s'objecte pas à l'émission d'un certificat d'autorisation de la part de ce ministère pour la réalisation des travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau dans le cadre du projet précité.

**RÉSOLUTION
2011-08-254**

PARC DE LA POINTE-VALAINE – DEMANDE DU RETRAIT DE LA POINTE SITUÉE DANS LA RIVIÈRE RICHELIEU À OTTERBURN PARK – DEMANDE D'APPUI À LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, AUX VILLES ET MUNICIPALITÉS MEMBRES

CONSIDÉRANT qu'au début des années 1960, le Ministère des Transports du Québec, à la suite d'une réfection du chemin des Patriotes, avait déposé dans le lit de la rivière Richelieu, une quantité importante de débris et autres matières résultant de la réfection de la route;

CONSIDÉRANT que la mise en place de ces débris provoque des effets négatifs sur l'écoulement des eaux et des alluvions transportés par les ruisseaux dans la rivière;

CONSIDÉRANT que ces débris, ayant été façonné sous forme d'un épi ou d'une pointe s'avancant dans la rivière, ont été le facteur majeur entraînant la disparition de la plage de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT qu'en 2008, la Ville d'Otterburn Park a présenté une demande de subvention auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation d'un projet de décontamination et de renaturalisation des berges de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs de ce projet, était de redonner aux citoyens de la Vallée du Richelieu, un accès exceptionnel à la rivière et particulièrement la réouverture d'une plage, la seule sur la rive Est du Richelieu, entre la frontière américaine et l'embouchure de la rivière;

CONSIDÉRANT que pour les fins de l'obtention de cette subvention, la Ville d'Otterburn Park devait être propriétaire du lot de grève remblayé, situé en front et à même une partie des lots 146-107, 146-122, 146-165 et 146-170 du cadastre de la paroisse de Saint-Hilaire, circonscription foncière de Rouville;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville d'Otterburn a demandé au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, de lui céder le lot de grève remblayé décrit plus haut;

CONSIDÉRANT que par la suite, la Ville d'Otterburn Park a fait procéder à des travaux préliminaires d'évaluation du lot de grève remblayé et les conclusions des analyses ne rencontraient aucunement les critères fixés par le ministère pour l'octroi d'une telle subvention;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a, dès lors, communiqué avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et le Ministère des Transports du Québec pour tenter d'obtenir de ces derniers un support financier pour permettre la réhabilitation des berges de la Pointe-Valaine et l'enlèvement de la pointe se trouvant dans la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que les coûts occasionnés par ce projet ne peuvent être défrayés exclusivement par la Ville d'Otterburn Park et par conséquent, cette dernière sollicite des partenaires financiers gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande à la M.R.C. de la Vallée du Richelieu ainsi qu'aux Villes et Municipalités membres, soient Saint-Antoine-sur-Richelieu, Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Chambly, Saint-Basile-le-Grand, Carignan, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, McMasterville et Saint-Jean-Baptiste d'apporter leur soutien et leur appui à la Ville d'Otterburn Park dans ses démarches auprès d'instances gouvernementales pour permettre le retrait de la pointe se trouvant dans la rivière Richelieu afin que naisse un nouvel attrait régional d'envergure;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

QUE le conseil municipal adresse au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et au Ministère des Transports la présente résolution pour solliciter ces instances gouvernementales à l'effet qu'une aide financière significative doit être versée à la Ville d'Otterburn Park pour réaliser le projet décrit précédemment;

QUE la Ville d'Otterburn Park s'engage de nouveau à ne poursuivre sur ce lot de grève, que des activités non lucratives publiques et à maintenir les lieux à ces fins;

QUE le conseil municipal demande une résolution d'appui à la M.R.C. de la Vallée du Richelieu ainsi qu'aux Villes et Municipalités membres, soient Saint-Antoine-sur-Richelieu, Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Chambly, Saint-Basile-le-Grand, Carignan, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, McMasterville et Saint-Jean-Baptiste.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h26 à 21h46 :

Monsieur Claude Couture :

Réglementation en urbanisme

Y-a-t-il des lacunes dans la réglementation en urbanisme?

Il se demande si 10 tables dans un restaurant justifient d'avoir 62 cases de stationnement.

Monsieur Émile Grenier-Robillard :

Ott Café

Le Ott Café ne fait pas partie des négociations entre la Ville et la Maison des jeunes quatre fenêtres. Pourquoi?

Monsieur Gérard Schafroth :

Bassin de rétention

Le bassin de rétention n'est pas utilisé, il est plein d'herbes. Il ne sert pas à écouler les eaux. Au printemps 2011, il y a eu des pluies diluviennes et le bassin était à sec, ce n'est pas normal.

Monsieur Emmanuel Ouellet :

Ott Café

Que se passera-t-il si des employés du Ott Café perdent leur emploi? Que pensez-vous des intervenants volants d'un centre à un autre?

Monsieur Gérard Schafroth :

Ordre du jour et procès-verbal sur le site internet de la Ville

L'ordre du jour et le procès-verbal disponibles sur le site web de la Ville avant leur approbation ou adoption seraient souhaitables.

Infrastructures

Y-a-t-il eu des travaux d'infrastructures de réalisés depuis la dernière année?

Monsieur Jean Maillé :

Ott Café et Maison des jeunes des quatre fenêtres

Je suis membre fondateur du Ott Café et les jeunes, présents ici ce soir, ont l'énergie pour s'impliquer. La Ville verse 50 000 \$ à la Maison des jeunes des quatre fenêtres et vous ne garantissez pas aux intervenants du Ott Café qu'ils occuperont un emploi à la Maison des jeunes des quatre fenêtres.

Monsieur Gérard Schafroth :

Rapport du BAPE

Il informe les membres du conseil municipal que le rapport du BAPE a été déposé. Il demande si les membres du conseil en ont pris connaissance. Il demande également que la lecture de la résolution portant sur la demande d'appui de la Ville concernant le retrait de la pointe située dans la rivière Richelieu soit lue.

Madame Lina Lavigne :

Maison des jeunes quatre fenêtres

Le représentant de la MDJ4F est présent dans la salle et je souhaiterais connaître sa position, à savoir s'il a l'intention d'engager les employés de l'organisme Ott Café.

Monsieur Guy Arcand :

Sécurité

La sécurité laisse à désirer dans les rues de la Ville. Des traces importantes ont été laissées sur les terrains de plusieurs résidences par des pneus de voiture. La présence policière est de mise pour décourager ou intercepter les personnes qui posent ces gestes.

Monsieur Gérard Schafroth :

Absentéisme

La représentation de la Ville est-elle assurée à la MRC de la Vallée-du-Richelieu. Si monsieur le maire ne se présente pas à une réunion, est-ce que le substitut s'y présente?

Monsieur Gabriel Tremblay :

Affiliation Ott Café

La Ville va verser 50 000 \$ à la MDJ4F tout comme elle versait 50 000 \$ au Ott Café. Par contre, au Ott Café, nous avons six employés et la MDJ4F a sept employés et un budget annuel de plus de 250 000 \$.

Dépôt des statistiques de fréquentation du Ott Café des années 2009, 2010 et les premiers mois de 2011.

Monsieur Gérard Schafroth :

Intérêts de la Ville

La ville défend-elle ses intérêts dans les dossiers concernant le pont noir, le projet du BAPE, le bassin de rétention, le festival des voitures d'eau, l'affiliation du Ott Café, la MRC de la Vallée-du-Richelieu,...

RÉSOLUTION 2011-08-255

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h47.